

Lannion-Trégor Communauté

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plounérin

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application d'un arrêté pris par Lannion-Trégor Communauté en date du 26 juillet 2021 une enquête publique est ouverte en vue de la délimitation des zones d'assainissement collectif et non-collectif sur la commune de Plounérin.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Plounérin pendant la période du 06 septembre au 06 octobre 2021 inclus, pour que les habitants intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public. Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier est également consultable sur le site internet de la commune <http://www.plounerin.bzh/> et de Lannion-Trégor Communauté, <http://www.lannion-tregor.com/fr/eau-assainissement/l-assainissement-collectif.html>.

Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations sur le projet :

- Soit sur le registre d'enquête déposé à cet effet en mairie de Plounérin (ou sur feuillets mobiles qui lui seront annexés) ;
- Soit par courrier adressé à la commissaire enquêtrice en mairie de Plounérin, avant la clôture de l'enquête ;
- Soit par courriel, za-plounerin.enquetepublique@lannion-tregor.com
- Soit directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra en mairie de Plounérin :
 - o Le lundi 06 septembre de 14h à 17h
 - o Le samedi 25 septembre de 9h à 12h
 - o Le samedi 02 octobre de 9h à 12h

Par décision du 09 juin 2021 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Rennes, Madame Marie-Claire DESBOIS est désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au président de Lannion-Trégor Communauté le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au préfet des Côtes d'Armor, au maire de Plounérin et au président du tribunal administratif.

A l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif sur la commune de Plounérin tel que soumis à l'enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Lannion-Trégor Communauté (Service eau-assainissement, téléphone : 02 96 05 91 38 et adresse électronique : aurelie.uzeel@lannion-tregor.com).

Le président Joël LE JEUNE